

Dunkerque, le 22 JUIN 2026

Objet :
Comité syndical du SCoT Flandre Dunkerque

A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres du Comité Syndical du
SCoT de la région Flandre Dunkerque

Mesdames et Messieurs les élus-ues,

Je vous prie de bien vouloir assister au comité syndical du SCoT le

**Mardi 30 juin 2026 à 18 heures
à la Communauté Urbaine de Dunkerque.**

A l'occasion de cette séance, l'Etat présentera le projet d'EPR 2 et fera le bilan de la concertation menée tout au long de la procédure.

Les élus du SCoT auront ensuite à se prononcer sur la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour le projet d'EPR 2.

Comptant sur votre présence.

Bien cordialement.

Le Président,

Pierre DESMADRILLE

